Prorogation de la durée de vie, changement des orientations de placement, modification des modalités de prélèvement de la commission de surperformance et autres modifications

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES
Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF n° 21-2009 du 10 juin 2009
Adresse : Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
1053 Les Berges du Lac

Prorogation de la durée de vie:

La société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, en sa qualité de gestionnaire de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES, informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni en date du 1er mars 2017, a décidé de proroger la durée de vie du fonds et de la porter de 10 ans à 20 ans.

Changement des orientations de placement

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, réuni le 4 mai 2018, a décidé de modifier les orientations de placement du fonds comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
L'objectif de gestion de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES est de profiter des opportunités et du potentiel de croissance des actions admises en bourse qui présenteront une valorisation relativement attractive que ce soit sur le marché central ou bien sur le marché alternatif. Seuls les titres ayant été introduits au cours de la période des cinq (05) dernières années glissantes peuvent composer le portefeuille.	L'objectif de gestion de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES est de profiter des opportunités et du potentiel de croissance des actions admises en bourse qui présentent une valorisation relativement attractive. Le portefeuille est composé en majorité de titres ayant été introduits au cours de la période des cinq (05) dernières années glissantes.
Le FCP est investi en permanence :	Le FCP est investi en permanence :
-Dans une proportion de 60% à 80% de l'actif net en actions admises à la cote de la bourse (dont une proportion maximale de 20% en actions admises au marché alternatif) ;	-Dans une proportion de 60% à 80% de l'actif en actions dont : ✓ Une proportion de 35% à 80% en actions introduites à la cote de la bourse au cours des cinq dernières années glissantes; ✓ Une proportion maximale de 25% en actions introduites depuis plus de cinq ans à la cote de la bourse.
-Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif net en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat;	-Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat;

-Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif net en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat et en valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie ; -Dans une proportion ne dépassant pas 5% de l'actif net en OPCVM ; -Dans une proportion de 20% de l'actif net en liquidités et quasi liquidités.	-Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat et en valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie ; -Dans une proportion ne dépassant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM ; -Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi liquidités.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 2 mars 2020 et conformément aux dispositions de l'article 12 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 8 du 1er avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, **une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter du 2 décembre 2019.**

Modification des modalités de prélèvement de la commission de surperformance

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, réuni le 1er mars 2017, a décidé de modifier les modalités de prélèvement de la commission de surperformance, initialement prévues, lesquelles n'ont jamais été appliquées.

Il a décidé d'instaurer une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que le FCP réalise une performance annuelle supérieure à un taux de rendement annuel exigé égal à 8%.
Cette commission, qui est de 20% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement annuel minimal exigé.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 2 mars 2020 et conformément aux dispositions de l'article 11 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 8 du 1er avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, **une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter du 2 décembre 2019.**

Modification de la composition du comité de gestion

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, réuni le 15 avril 2019, a décidé de modifier la composition du comité de gestion du fonds comme suit :

- Monsieur Férid LARBI Gestionnaire
- Madame Héla ZAMMIT Membre
- Monsieur Anas BANNANI Membre
- Madame Sarra GUENAOUI Membre

Ajout de nouveaux intermédiaires en bourse chargés de l'exécution des ordres

La société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, en sa qualité de gestionnaire de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES a conclu des conventions avec les intermédiaires en bourse AMEN INVEST, MENA CAPITAL PARTNERS et La COMPAGNIE GESTION ET FINANCE "CGF" les désignant prestataires des services de passation et d'exécution des ordres en bourse dudit fonds.

Le prospectus de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES mis à jour sous le numéro 09-680/A002 en date du 28 novembre 2019 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la société TRADERS INVESTMENT MANAGERS sise à la rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, 1053 Les Berges du Lac.